

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2015

SÉANCE DU 03 SEPTEMBRE 2015 - Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 25 août 2015. L'an deux mil quinze le trois septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé-le-Ganelon.

Date d'affichage de la convocation : 25 août 2015.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. RALLU Philippe – MONNIER Pascal – GESLIN Daniel – BOBLET Daniel – Mme BEUCHER Sylvie – MM. MOUETAUX Patrick – DORNEAU Jean-Marc - COMMIN Cédric – Mme BERT Florence – M. BOULAY Gérard – Mmes PITOU Peggy - TROCHERIE Arlette –M. DUGUÉ Stéphane -

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : MM. GAUTHIER Mickaël – CHEMIN Loïc -

M. GAUTHIER Mickaël a donné pouvoir à M. GESLIN Daniel.

M. CHEMIN Loïc a donné pouvoir à M. RALLU Philippe.

20h00 : Rendez-vous sur le site de la lagune de la Paffetière pour un point sur la situation de la lagune en présence (à confirmer) du Directeur de la Société Voisin.

♦ Adoption de l'Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de séance du 25.06.2015

Ajout délibération : Mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le diagnostic ERP dans le cadre des Ad'Ap

Délibérations :

- Attribution du marché de voirie programme 2015
- Modification de la délibération n° 20150625-038 du 25062015 ayant pour objet la dénomination des noms de rues du lotissement de la Plaine des Boulaies 1^{ère} tranche
- Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public (ROPDP) Gaz 2015
- Vote du tarif de la redevance assainissement pour l'année 2016

Non soumis à délibérations :

- Lotissement La Plaine des Boulaies : vente de la parcelle n°1
- City stade : choix effectué & implantation
- Proposition de mission du Caue pour aménagements paysagers du City stade
- Projet d'extension du cimetière
- Démarrage du chantier de construction de logements sociaux adaptés par Sarthe Habitat
- Commande de panneaux de signalisation routière
- Recensement des croix et lavoirs communaux dans le cadre d'une étude de prise de compétence par la Ccam
- Informations diverses
- Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

♦ **Désignation du secrétaire de séance :** M. DORNEAU Jean-Marc est désigné secrétaire de séance.

♦ **Adoption du compte rendu de séance du 25 juin 2015 :** le compte rendu est adopté à l'unanimité.

POINT SUR LA SITUATION DE LA LAGUNE :

Le Directeur de la Société Voisin n'a pas souhaité se déplacer au rendez-vous.

Après visite sur site, une fuite persistante a pu être constatée au pied de la digue malgré les différentes interventions de la Sté Voisin. Beaucoup de sorties de fuites localisées ayant été traitées à la Bentonit. Montant de la facture en attente de paiement : 4896 € ttc. Il est vraisemblable que les fuites proviennent du fond du bassin, par fissuration du sol.

La solution idéale serait de poser une membrane sur la totalité du fond de bassin afin de stopper définitivement les infiltrations, ce qui représente un coût estimatif de 60000 €.

M. Rallu rappelle que les disponibilités budgétaires sur le budget annexe assainissement étaient destinées à financer l'extension du réseau assainissement dans le secteur du Puits Forget en 2016. Si des travaux d'importance sur la lagune deviennent prioritaires en 2016, ils auront pour conséquence de différer cet investissement. Mais le Conseil municipal se donne le temps de la réflexion.

Quant à la qualité de l'eau au sortir des filtres avant rejet dans la saulaie, la Saur authentifie une qualité normale et sans danger.

Le Conseil municipal, après discussion, décide de ne pas demander une nouvelle intervention localisée à la Sté Voisin, et pense qu'il faudrait mieux prévoir une membrane si des fuites nouvelles apparaissaient. Sachant que ces travaux nécessiteront une vidange complète du bassin avec procédure d'épandage des boues.

ATTRIBUTION DU MARCHE DE VOIRIE PROGRAMME 2015 :

DELIBERATION N°D20150903-045 (Présents : 13 – Votants : 15 - Pour : 15)

Le Maire fait part au Conseil municipal du résultat de la consultation lancée en mode de procédure adaptée pour les travaux de voirie programme 2015 (VC 143-Les Marchais, VC 104-Le Pin- phase 1 et PATA).

L'ouverture des plis s'est déroulée le 31.08.2015 en présence des membres de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission Voirie, et de M. Level, technicien de la Ccam, qui a procédé à l'analyse des offres.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'**Entreprise Lochard-Beaucé** – Les Roseaux - 53150 Brée, mieux disante, pour un montant de **28 110 € ht**.

Le Maire est autorisé à signer le marché correspondant et tous documents s'y rapportant.

Il est rappelé que les travaux relatifs aux Voies communales 143 et 104 - montant : 22 690 € ht – bénéficient de l'Aide Départementale à la Voirie Communale au taux de 39,90 %.

Date prévisionnelle de fin de travaux fixée au 15 octobre 2015.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20150625-038 DU 25.06.2015 AYANT POUR OBJET LA DENOMINATION DS NOMS DE RUES DU LOTISSEMENT DE LA PLAINE DES BOULAIES 1^{ère} TRANCHE :

Par courrier du 05.08.2015, M. Jean Herson, originaire de Sougé et s'intéressant à l'histoire locale, fait part d'une remarque sur la dénomination de rue « *rue du Ballon Cambronne* », indiquant que le ballon parti du siège de Paris en 1871 portait le nom de « *Le Général Cambronne* ».

Il suggère par conséquent que la rue soit dénommée « rue du Général Cambronne » avec indication de la mention : *Ballon du siège de Paris – 28 janvier 1871*.

M. RALLU propose en conséquence de rapporter la délibération du 25.06.2015 et de prendre une nouvelle délibération :

DELIBERATION N°D20150903-046 (Présents : 13 – Votants : 15 - Pour : 15)

Le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur la dénomination des noms de rues du lotissement de la Plaine des Boulaies – 1^{ère} tranche.

Il rappelle sa proposition de dénommer ces rues en lien avec des événements Sougéens et propose à ce titre de dénommer la rue principale « **rue de la Résistance** ».

Mme Sylvie Beucher fait part des propositions suivantes étudiées par la commission « **Communication – Animation communale** » pour les rues secondaires :

- rue du Général Cambronne (Dernier ballon parti du siège de Paris – 28 janvier 1871), en mémoire du conflit de 1870,
- rue du 31^{ème} Régiment d'Infanterie Territoriale, en mémoire du régiment installé au Gué-Ory au cours de la 1^{ère} guerre mondiale,
- rue du Lieutenant Charles L. Kee, en mémoire du crash de l'avion marauder B26 en août 1944.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces propositions, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénommer les rues de la 1^{ère} tranche viabilisée du lotissement, comme suit :

- Rue principale (partant de la RD 15) : **rue de la Résistance**
- 1^{ère} rue à droite : **rue du Général Cambronne** (*Ballon du siège de Paris – 28 janvier 1871*)
- 1^{ère} rue à gauche : **rue du Lt Charles L. Kee** (*Aviateur américain – 1944*)
- 1^{ère} rue à droite sur 1^{ère} rue à gauche : **rue du 31^{ème} R.I.T.** (*1915*)

La délibération n°20150625-038 du 25.06.2015 est rapportée.

REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC (ROPDP) GAZ 2015 :

DELIBERATION N°D20150903-047 (Présents : 13 – Votants : 15 - Pour : 15)

Le Maire fait part au Conseil municipal du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public, par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Il propose de fixer le montant de la redevance par application du taux plafond de 0,35 € / mètre de canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal, et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due, soit 452 mètres pour le calcul de la redevance 2015.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition et fixe le montant de la Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public (ROPDP) Gaz 2015 comme suit : 0,35 x 452 soit **158 €**.

Le Maire est chargé de faire procéder à l'émission du titre de recette correspondant.

Il est précisé que le montant de la RODP 2015 pour les canalisations existantes – longueur de 4110 mètres - s'élève à 283 € pour l'année 2015, calculé au taux maximum suivant délibération du conseil municipal du 22.12.2009.

VOTE DU TARIF DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2016 :

DELIBERATION N°D20150903-048 (Présents : 13 – Votants : 15 - Pour : 15)

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'évolution du tarif de la redevance assainissement pour l'année 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de porter le tarif de la redevance assainissement à **1,10 €** (un euro et dix cents) / **m³** d'eau consommée, soit une majoration de 0,05 € / m³, à compter du **1^{er} janvier 2016**.

MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE DIAGNOSTIC ERP DANS LE CADRE DES AD'AP :

DELIBERATION N°D20150903-049 (Présents : 13 – Votants : 15 - Pour : 15)

Le Maire rappelle la réglementation en matière d'Accessibilité, et notamment l'obligation de déposer auprès des services de l'Etat, avant le 27 septembre 2015, un Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée) pour la mise en accessibilité des ERP (Etablissement Recevant du Public) et des IOP (Installations Ouvertes au Public).

L'Ad'Ap est un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un ERP dans un délai déterminé. Il comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde à ces exigences. Il prévoit le programme et le calendrier des travaux ainsi que les financements nécessaires à leur réalisation.

La durée d'exécution d'un Ad'Ap ne peut être supérieure à 3 ans à compter de son approbation. Exceptionnellement, cette durée peut être portée à deux périodes de 3 ans maximum, si l'ampleur des travaux le justifie, par exemple en cas de contraintes techniques ou financières particulières.

Dans ce cadre, il fait part de la proposition de mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de la Communauté de Communes des Alpes Mancelles pour la réalisation des diagnostics des ERP suivants : Salle des Associations, Groupe scolaire ; Eglise, Bureau de Poste, et IOP suivants : Cimetière, toilettes publiques.

Le coût de la mission s'élève à 630 € ht.

Il est précisé que les ERP Mairie, Bibliothèque, Vestiaires du stade et Salle polyvalente, répondent aux règles d'accessibilité en vigueur au 31.12.2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation des diagnostics ERP, à la Communauté de Communes des Alpes Mancelles, moyennant un coût de 630 € ht,
- autorise le Maire ou à défaut, M. Monnier, 1^{er} adjoint, à signer la convention correspondante et plus généralement tous documents s'y rapportant.

NB : montant du devis de l'Apave pour cette mission : 1680 € ttc

LOTISSEMENT DE LA PLAINE DES BOULAIES :

VENTE DE LA PARCELLE N°1 :

La première vente de terrain sera prochainement concrétisée par acte notarié, elle concerne la parcelle n°1 au 17 rue du Lt. Charles L. Kee (superficie : 642 m² – Prix : 21000 €).

LOGEMENTS SARTHE HABITAT :

Le rapport d'analyse des offres est en cours de validation. Attribution du marché fin 2015. Construction en 2016. Mise en location début 2017.

EQUIPEMENT POLYSPORTS DE PLEIN AIR :

CHOIX EFFECTUE ET IMPLANTATION :

Il a été opté pour un modèle avec treillis armés aux frontons (sans composite) et juste du composite au-dessus des buts et en clôture périphérique : cette solution paraissant plus aérée et plus solide dans le temps.

Coloris marron pour l'armature et beige pour l'habillage composite.

L'implantation a été validée le 31 août en présence de la Sté Lochard-Beaucé et de M. Level, technicien Ccam. Un devis de travaux supplémentaires a été demandé à la Sté Lochard pour réalisation d'une allée répondant aux normes d'accessibilité et d'un terrain de pétanque.

Début de travaux mi-septembre 2015 pour achèvement fin octobre.

PROPOSITION DE MISSION DU CAUE POUR AMENAGEMENT PAYSAGER SUR LE TERRAIN A L'ARRIERE DES VESTIAIRES :

Coût de la mission proposée pour accompagnement dans le cadre du projet d'aménagement d'un espace paysager avec implantation d'un city-stade : 1200 €.

Estimant ce coût trop élevé, le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

M. Rallu propose de faire étudier ce projet par un lycée agricole. Des contacts seront pris avec les établissements des environs.

PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE :

M. Rallu fait part de sa rencontre avec M. Mme Coupard René et leur fils, propriétaires des terrains jouxtant le cimetière, pour amorcer le dossier d'agrandissement du cimetière.

Il fait part des deux possibilités d'extension :

1/ sur le côté droit avec l'avantage d'un accès direct à la route, mais des contraintes pour le propriétaire (parc à poules, arbres fruitiers, proche des bâtiments...). M. Mme Coupard refusent cette solution.

2/ en prolongement de l'existant sur la partie du fond qui jouxte le terrain communal, ce qui permettrait avec l'acquisition supplémentaire d'une bande 3 mètres, de créer un cheminement reliant le lotissement à la rue de l'Escole Corbin (lavoir). Cette solution présente une contrainte de déclivité de terrain, mais l'existence d'un accès ancien à l'arrière de la Chapelle Moulard, qui rejoignait autrefois le manoir de l'Escole Corbin, pourrait être réhabilité et permettrait de relier les deux parties.

Sur le plan règlementaire, il n'y a pas de distance minimale à respecter entre le cimetière et les habitations pour les communes rurales.

Bien qu'elle ne soit pas obligatoire, une étude hydrographique et géologique est conseillée, afin de connaître la nature et la composition des terrains, ainsi que pour prévenir toute pollution des eaux souterraines qui résulteraient de l'installation du cimetière.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces diverses dispositions, retient la solution d'une extension vers le fond, et autorise le Maire à entamer les négociations avec M. Mme Coupard pour l'acquisition du terrain nécessaire.

Il donne également son accord pour lancer l'étude de terrain par un hydrogéologue agréé.

Le calendrier prévisionnel de cette opération serait le suivant :

2015 : étude hydrogéologique

2016 : acquisition foncière et clôture

2017 : premiers travaux

COMMANDE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE :

La commande suivante est en cours de finalisation :

• Lieu-dit « Mortefontaine » : 2 panneaux de lieu-dit afin de matérialiser l'entrée et la sortie de la zone.

Une demande d'autorisation de limitation de vitesse à 70 km/ heure, jusqu'au panneau d'agglomération, a été déposée au Conseil Départemental le 11.07.2015. Réponse attendue pour mi-septembre.

En cas de réponse positive, 3 panneaux Limitation et fin de limitation de vitesse seront inclus dans la commande.

Cette initiative permettrait de lancer le dossier de la diminution de la vitesse dans le bourg, actuellement à l'étude pour proposition en 2016.

• Chemin d'exploitation n° 21+ CR (Bois des Meules) : 2 Panneaux Accès interdit à tous véhicules à moteur + panonceau « *sauf propriétaires et ayants-droit* »

• Lieu-dit « Le Rocher » : 3 panneaux Limitation de largeur à 2.50 m + panonceau « *distance de rétrécissement* »

• Lieu-dit « Le Hayaume » : 2 panneaux de lieu-dit

• Rond-point rue du Pressoir : 2 panneaux directionnels auto relevables

Coût estimatif pour l'ensemble : 1109 € ttc, auquel il convient d'ajouter :

• Signalétique directionnelle « Foyer Anaïs » au carrefour de la Mairie (support multi lames existant vétuste à remplacer) et à l'angle de la rue de la Castine (création). Chiffrage en cours.

RECENSEMENT DES CROIX ET LAVOIRS COMMUNAUX DANS LE CADRE D'UNE ETUDE DE PRISE DE COMPETENCE PAR LA CCAM :

Dans le cadre du projet de restauration du lavoir de l'Escole Corbin, il est proposé de transférer ce patrimoine à la Ccam. Le Conseil municipal valide cette proposition.

Une conférence sur ce thème, sera organisée à l'initiative de l'Association Mémoire et Patrimoine, le 19 septembre 2015 à 20h30 la salle polyvalente « G. Chauveau » de Sougé le Ganelon , précédée de la visite des deux lavoirs de la commune – rendez-vous place de l'église à 19h45 -.

Cette conférence « *Lavoirs en Sarthe* » sera animée par Janine CHARTIER et Annie LOUVEAU, co-auteurs du livre « Lavoirs en Sarthe » et par Didier LE HENAFF, chargé d'études patrimoine bâti au CAUE.

INFORMATIONS DIVERSES :

♦ **Rentrée scolaire :**

✓ Effectifs école : **186 élèves** répartis comme suit :

Sougé : 102 élèves (CM2 : 32 – CM1 : 26 – CE2 : 24 – MS/PS : 20)

Assé : 84 élèves (CE1 : 24 – CP : 25 – GS : 22 – MS/PS : 13)

✓ Effectifs cantine : **83** rationnaires

Une clôture en bois (avec banc intégré) délimitant les pelouses a été réalisée par les services techniques.

◆ **Accessibilité église** : création en cours d'un plan incliné provisoire dans le cadre d'un baptême communautaire en septembre. Ce plan sera positionné à la demande. Une étude globale pour l'accessibilité de l'église étant en cours, devant répondre aux normes pmr (**p**ersonne à **m**obilité réduite)

◆ **Succession GRAND** : acceptation de l'achat par la Ccam du terrain cadastré ZN 76, d'une superficie de 224 m², situé au Gué-Ory, au prix proposé de 1€ / m² ; dans le cadre de la politique de valorisation de la rivière Sarthe. La parcelle fera l'objet d'un nettoyage et d'une évacuation des encombrants.

◆ **Travaux de fibre optique** : raccordement en cours des entreprises Hutchinson et Cochet au Haut Débit financé le Conseil Départemental de la Sarthe, à la demande des entreprises et de la communauté de communes des Alpes Mancelles.

◆ **Journée des Associations le samedi 5 septembre au Gué Ory** : apéritif offert par la Commune et servi par l'Hôtel du Pont.

◆ **Travaux rue du Gué – Mme Foubert** : arasement des bermes à effectuer. A voir avec l'entreprise Lochard-Beucé lorsqu'elle interviendra sur le chantier du City-stade.

◆ **Visibilité route de Saint Léonard** : suite à un signalement, un abaissement de la haie de la lagune est nécessaire. A voir avec l'entreprise Poirier.

◆ **Cantine** : constatation de fuites de toiture dans la cuisine (au-dessus du chauffe plat) à traiter par l'Atelier du Bois. Travaux de peinture à prévoir par ailleurs.

◆ **Rendez-vous avec M. Vogel, sénateur, Président du Sdis** : reçu en Mairie ce jour par MM. les Maires de Sougé et Saint-Georges, à leur demande, au sujet des difficultés liées aux visites médicales, à la programmation des formations des sapeurs pompiers volontaires et aux matériels et équipements.

◆ **Football** : un pot sera offert en Mairie le vendredi 11 septembre à 18h30 aux joueurs de l'équipe U15 gagnante.

◆ **Ordures ménagères** : la Ccam recherche des communes candidates pour installer des containers semi enterrés qui remplaceraient le porte à porte. M. Rallu rappelle qu'une zone est prévue à cet effet dans le nouveau lotissement mais implique des changements dans la politique de collecte (porte à porte).

◆ **Journées du Patrimoine** : En complément de la conférence sur les lavoirs, les sites suivants seront ouverts au public les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2015 de 9h00 à 18h00 : église, chapelle Sainte Marguerite, et chapelle Moulard au cimetière.

♦ **Demandeurs d'emploi :**

Au 15/07 : 53 (+4) dont 30 hommes et 23 femmes – 40 indemnisables

Au 15/08 : 55 (+2) dont 32 hommes et 23 femmes – 40 indemnisables

♦ **Calendrier :**

- **Journée des Associations :** samedi 5 septembre 2015 au Gué Ory (Aire de loisirs) avec apéritif offert par la commune, confié à l'Hôtel du Pont.

- **Ball Trap de la société de chasse :** samedi 12 et dimanche 13 septembre, route des Rochers.

- **Conférence sur les lavoirs en Sarthe :** samedi 19 septembre à 20h30.

- **Théâtre :** samedi 10 octobre à 20h30 (salle polyvalente « *Gilbert Chauveau* »)

QUESTIONS DIVERSES :

Mme PITOU fait part de remarques formulées par des coureurs cyclistes du Paris-Brest concernant l'éclairage public qui n'a pas été laissé en continu pendant cette période.

Signalement de présence de rat *rue de la Fontaine*.

La séance est levée à 23h50.

Numéros d'ordre des délibérations prises :

D20150903-045

D20150903-046

D20150903-047

D20150903-048

D20150903-049

Le Secrétaire,
Jean-Marc DORNEAU.

Le Maire,
Philippe RALLU.